

**SENSIBILISATION**

**RISQUE ROUTIER**



**CONTEXTE**

Le risque routier professionnel est la première cause d'accidents mortels au travail. Il concerne aussi bien les trajets domicile-travail que les déplacements professionnels effectués en mission. Cet atelier propose de sensibiliser les salariés des structures adhérentes aux différents facteurs de risques.

**OBJECTIFS**

- Aborder les différents aspects du risque routier afin de prévenir la survenance des accidents de trajet et de mission.
- Focus sur les différents facteurs de risque d'accidents.
- Connaître les mesures de réduction des risques.

**DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION**

En amont de la sensibilisation, un rendez-vous est fixé avec l'entreprise afin de définir les besoins et cadrer l'intervention qui peut comprendre :

- Un diaporama, reprenant des données nationales, détaillant les différents facteurs d'accidents et les conséquences.
- Des ateliers ludiques de mise en situations, exercices collectifs de connaissance des «nouveaux» panneaux, auto-questionnaires, ...
- Des vidéos chocs ou explicatives.
- Echanges et partages d'expériences.



[Voir catalogue des Rendez-Vous Prévention](#)



*\*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP*

**Offre socle**

Action de Prévention Primaire  
Comprise dans la cotisation

**Pour qui ?**

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

**Intervenants**

Techniciens et conseillers de prévention.

**Durée**

Module de 45 min à une demi-journée.  
Groupe de 12 personnes maximum.  
Format intra-entreprise limité à 2 jours.

**COMMENT EN BÉNÉFICIER ?**

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

**POUR COMPLÉTER**

- [Modules e-learning](#)
- [Flyer "Au volant, je prend mon temps"](#)
- [Sensibilisation addictions en milieu de travail](#)

**CONTACTEZ-NOUS :**

02 54 52 41 41  
prevention@apst41.fr